

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020

Affichage et convocation : 08/12/2020

réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire.

Présents : Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Béatrice AUTIER, Fabrice BARBAISE (arrivé au point « Actions en justice »), Gwenaëlle GAREL, Patrick LEON, Thierry LEVERT (arrivé au point « Mise en place du règlement intérieur du Conseil Municipal »), Alice NOWAK, Patrick SERGEANT, Aline THOLIERE.

Absent excusé : Nicolas JACQUEMAIN Pouvoir : de Nicolas JACQUEMAIN à Bruno DEDION

Secrétaire de séance : Gwenaëlle GAREL

1) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 21/09/2020, 28/10/2020 ET 02/11/2020 :

Les trois comptes rendus sont approuvés à l'unanimité. Monsieur le Maire précise qu'il ne prend pas part au vote de celui du 02 novembre, ayant été absent ce jour.

2) INFORMATIONS DELEGATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations utilisées sur les points 4°, 6°, 8°, et 27° des délibérations des 04/07/2020, 21/09/2020 et 02/11/2020.

3) CREMATORIUM - REVISION DES TARIFS :

Par 12 voix pour et 1 abstention (M. LEON considérant ne pas comprendre la formule de calcul compliquée), le Conseil Municipal accepte les propositions de tarifs pour l'année 2021 avec une variation de -1.46 %.

4) DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes pour 2021 :

Demandeurs	Subvention attribuée pour 2021
Association du MARBAY	312 €
Ass. Française des Sclérosés En Plaques	0 €

5) VOTE DES DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX 2021 :

Le Conseil Municipal vote les différents tarifs suivants au 01.01.2021

DESIGNATION	Au 01.01.2021
Repas divers adultes Enfant de – de 15 ans	36 € à l'unanimité 20.50 € à l'unanimité
Voyage des Anciens	Participation de 18 € à l'unanimité Ouverture à toutes personnes intéressées (pas uniquement aux habitants) suivant les places encore disponibles et limitées, au coût réel par personne et hors transport.
Repas des Anciens	Les critères seront réétudiés en commission Animation/Social. M. LEON propose que le repas soit gratuit, qu'il ne soit plus réclamé une participation de 15 € par personne. Mme. COHIDON partage son avis.
Colis compte-tenu de la suppression du repas en cette période sanitaire, le colis a été attribué à tous les anciens de 65 ans et plus. couple : 35 €, pers. seule : 25 € (délibération du 02.11.2020)	Age requis : 70 ans au 01.01 de l'année concernée (Pour période non covid) Couple : 20 €, pers. seule : 15 €. Voté à l'unanimité
Location salle du Lavoir	65 € à l'unanimité
Location salle de réunion du 1 ^{er} étage de l'Espace BL à des ass. ou privés (extérieurs à PLM)	65 € à l'unanimité
Logements mairie	450 € à l'unanimité
Délivrance d'un second pass de l'aire sportive, si perte, vol,...	54 € à l'unanimité
Concession trentenaire hors frais d'enregistrement	165 € à l'unanimité
Taxe crémation inhumation aux différents opérateurs de pompes funèbres	59 € par 12 voix pour et 1 contre (M. LEON souhaitant le maintien à 58 € en cette période exceptionnelle)
Vacations funéraires Police Nationale	20 € à l'unanimité. Les membres proposent de soumettre ce point à un parlementaire considérant l'absence de la police à la fermeture du cercueil.
Droit de place commerçants ambulants : forfait mensuel	129 € à l'unanimité (avec mention dans le contrat de l'obligation de nettoyage des lieux sous peine de rupture du droit de place). Les élus proposent de se renseigner auprès des communes environnantes sur un tarif journalier
Droit de place benne à textiles par Sté à but lucratif	216 € à l'unanimité
Noël du Personnel Communal	à l'unanimité, le chéquier cadeaux « Cadhoc » passe à 60 € au lieu de 50 € (Proposition de M. LEON)

Location salle polyvalente	Propositions PLM 2021	Propositions Extérieurs 2021
Associations par assoc. et non par section, sauf exception	2 gratuités par an, ensuite plein tarif à 450 € ou 500 € du 01.10. au 30.04 en raison du chauffage. <i>Le prêt de vaisselle a été discuté, mais non confirmé pour raison d'hygiène</i> ----	600 € ou 650 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage.
Entreprises, autres organismes	450 € ou 500 € du 01.10. au 30.04 en raison du chauffage. ----	600 € ou 650 € du 01.10. au 30.04 en raison du chauffage.
Particuliers	450 € ou 500 € du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage.	600 € ou 650€ du 01.10 au 30.04 en raison du chauffage.

Idem 2020 ; Voté à l'unanimité.

6) ENGAGEMENT DE CREDITS :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2020, comme suit, avant le vote du Budget Primitif 2021.

ARTICLES	CREDITS	TOTAUX PAR CHAPITRE
202 frais liés aux docs d'urbanisme	1 231	
2031 frais d'études	3 194	
2051 concessions et droits similaires	1 000	AU 20 : 5 425 €
21534 réseaux d'électrification	2 000	
21568 autres matériels de défense civile (vidéo-protection)	15 625	
21578 autres matériels et outillage de voirie	750	
2158 autres installations (panneau lumineux)	4 500	
2184 mobilier	6 250	
2188 autres immobilisations corporelles	5 250	Au 21 : 34 375 €
2312 agencements et aménagements de terrains	9 168	
2313 constructions	41 250	
2315 installations, matériel et outillage technique	31 375	Au 23 : 81 793 €
TOTAL GENERAL	121 593	

7) ACTIONS EN JUSTICE :

Monsieur le Maire propose de traiter cette question considérant son urgence. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte. Après avoir pris connaissance d'une décision de la commission de surendettement d'un tiers pour la restauration scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, conteste cette décision et autorise Le Maire à défendre les intérêts de la Commune auprès des tribunaux.

8) OUVERTURE DOMINICALES DES COMMERCES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les dates suivantes des ouvertures dominicales des commerces de détail et du secteur automobile comme suit :

Prix-lès-Mézières : 10 et 17 janvier, 30 mai, 20 et 27 juin, 4 juillet, 29 août, 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre. *Secteur automobile* : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre.

9) CESSION DE TERRAIN :

Après avoir pris connaissance de la demande d'acquisition par la famille RENARD de la parcelle communale, cadastrée section AC n° 471 (787 m²), en vue de réaliser une opération immobilière en faisant une offre d'achat de 7 870€, considérant l'intérêt de l'opération, considérant que cette parcelle est enclavée entre deux parcelles, propriétés des conjoints RENARD et situées dans « la dent creuse » entre la route de Fagnon et la ruelle Jacob, que l'urbanisation de ce secteur est rendue possible par le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) approuvé début 2020, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession de cette parcelle au prix de 10 € le M², et autorise le Maire à signer tous documents utiles.

10) PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET ARDENNE METROPOLE :

Suite aux délibérations du Conseil Communautaire des 17 juillet 2020 et 27 octobre 2020 décidant de procéder à l'élaboration d'un pacte de gouvernance et de confiance, entre Ardenne Métropole et ses communes membres, et son approbation, à l'unanimité le Conseil Municipal en approuve le contenu.

11) ACHAT AUX ENCHERES :

Afin de réaliser des achats nécessaires pour la Commune et à moindres coûts, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de pouvoir procéder ainsi lors d'enchères intéressantes et utiles, pour un prix unitaire maximum de 1000€ par vente et hors frais.

12) MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement en portant les modifications et les commentaires suivants :

Modifications

Article 2 : « Toute convocation..... adressée dès que possible et au plus tard 5 jours francs avant la date de la réunion ». « Les documents..... seront adressés par courrier..... ».

Article 16 : « Le Maire ou trois membres peuvent proposer une réunion à huis clos. » et suppression de « la décision de tenir une réunion..... membres présents ou représentés ».

Article 20 : remplacer tout le paragraphe par « Tout conseiller municipal peut demander une suspension de séances, le Maire décide des suspensions. »

Article 21 : « les bulletins nuls, les abstentions et les ne prend pas part au vote ne sont pas comptabilisés, mais mentionnés au compte rendu.

Article 22 : « Le Maire peut décider de consulter pour avis, après consultation préalable du Conseil Municipal, tout ou partie de population sur des sujets..... »

Article 24 : « Les séances du Conseil Municipal peuvent être enregistrées sur décision du Maire. »

Commentaires :

Pour l'article 9 : M. LEON regrette que le Conseil Municipal s'est vu proposé une liste de personnes déjà établie.

Pour l'article 15 : M. LEON reprend sa remarque sur l'intervention d'un habitant lors de la première séance du Conseil Municipal.

Pour l'article 17 : M. LEON souhaite le rajout des termes « des réflexions vulgaires » au comportement de tout individu.

Pour l'article 24 : M. SOHIER stipule qu'il est contre les enregistrements de séance.

13) CONCOURS DES DESSINS DE NOEL :

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal accepte l'organisation et le règlement de ce concours de dessins « Noël à Prix-lès-Mézières » ouvert aux catégories suivantes : 4-8 ans, 8-12 ans, 12-16 ans, 16 ans et plus et adultes.

M. LEON, tout en étant favorable au projet, ne prend pas part au vote parce que ce projet est annoncé dans la feuille jaune avant passage en Conseil Municipal. A. SOHIER lui répond que la Commission Animation/Social a, pour des raisons d'efficacité, fait diffuser l'information à tous les élus, via l'envoi de son compte-rendu le 10 décembre. Le Conseil Municipal validant la dépense.

14) TRAVAUX : *FENETRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX * SUPPRESSION SENS INTERDIT MAIRIE ET STOP RUE DES ECOLIERES *VOIE VERTE *ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Les 2 logements de la mairie : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remplacement de certaines fenêtres par l'entreprise ZUCCARI sur présentation d'un devis de 5352 € TTC.

Suppression sens interdit mairie : Par 14 voix pour et une voix contre (M. LEON contre l'engagement d'une dépense de 6000 €), le Conseil Municipal adopte les modifications de circulation suivantes : la rue d'Evigny sera en double sens avec une zone de rencontre 20 et une interdiction aux véhicules de plus de 3.5 T. Le Maire lui précise que la dépense ttc concerne l'ensemble des aménagements et non la suppression du sens interdit.

Stop rue des Ecolières : Par 14 voix pour et 1 voix contre (M. LEON car dangerosité de supprimer ce stop, mauvais signal envoyé aux automobilistes car le stop réduisait la vitesse), le stop sera supprimé. Sur proposition de M. LEVERT, le passage piéton sera réétudié sur place (déplacement et mise aux normes).

Voie Verte : par 14 voix pour et 1 voix contre (M. LEON), le Conseil Municipal accepte :

- 1) de mandater, pour un coût de 3 250 € ht, la Chambre d'Agriculture afin de réaliser la procédure amiable des terrains,
- 2) le devis du cabinet VANNIER, géomètre-expert, pour 2 817 € ht pour le relevé topographique.

Suite intervention de M. LEON qui a voulu expliquer son vote (projet inutile, trop cher, pas sécurisé), le Maire lui précise que le sujet est clos car M. LEON, défavorable à la voie verte a pourtant voté POUR en donnant pouvoir à Mme AUTIER lors du Conseil Municipal du 28 octobre auquel il était absent.

Atlas de biodiversité : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de candidater à nouveau en présentant un dossier de l'ordre de 37 000 € soit une participation communale de 7400 € sur 2 ans. Le projet précédant n'a pas été retenu car jugé trop onéreux par l'Office Français de la Biodiversité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes aux élus :

Ardenne Métropole :

- * Trophées des entreprises
- * Importance de répondre à l'enquête sur la collecte des déchets et du maintien de la benne à déchets à la Poterie qui accueillera les sapins de Noël,
- *OPH sur Charleville-Mézières et Sedan
- *Aides apportées aux bars, aux restaurants, aux traiteurs, salons (avec mise en place d'un fascicule d'aide)
- *Projet de construction d'un centre pénitencier sur la zone de Donchery
- * Agrandissement de la zone de Mohon
- * Projet de construction d'un hôtel 5 étoiles.

Amendes de police : versement d'un produit de 6324 €.

Bilan de la bonne qualité de l'eau de 2019

Embauches :

- 1) Mme WARRENNE Houria, CDD pour la surveillance des enfants dans le bus scolaire et lors de la restauration. Monsieur le Maire tient à préciser que l'agent précédent n'a pas été licencié, c'est l'agent qui n'a pas souhaité renouveler son contrat.
- 2) M. HOTTIN Frédéric, CDD Adjoint d'animation.

Vidéo-protection : Validation du projet par la Préfecture le 25.11.

PLU Intercommunal : avis des Conseils Municipaux reportés en avril-juin 2021

Feux tricolores des Harquettes, rue du Stade ont été remis aux normes ainsi que celui route de Warnécourt, secteur RDTA.

Feu tricolore du carrefour avec la voie rapide nouveau réglage du début 2021

Le Périmètre Délimité des Abords de l'ancien Moulin à couleurs sera annexé au PLU dès signature de l'arrêté du Préfet de Région.

Remerciements des « Restaurants du cœur » pour la subvention communale de 100 €

Restauration scolaire : participation des communes de Warnécourt, Mondigny et Evigny d'1.75 € par enfant et par repas

Concours des Maison illuminées : mêmes principes qu'en 2019, la décision du jury est intervenue le 16 (réception prévue en janvier)

Transformateur au 74 rue de Mézières : la Commune a demandé à Brico-Dépôt, propriétaire, son entretien ou sa destruction pour cause d'insalubrité.

Prochaines réunions

Jury du concours des dessins de Noël : le 04/01/2021

Commission Animation/Social : le 28/01/2021 à 18h

Commission Aménagement/Travaux : le 11/02/2021 à 18h30

Commission Finances- Sécurité le 16/02/2021 à 18h30

Conseil Municipal : le 18/02/2021 à 18h30

Séance levée à 20h50